



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

artisanat

Question écrite n° 98806

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie et des finances, chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation et de l'économie sociale et solidaire sur les revendications exprimées par la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment de la Moselle (CAPEB de la Moselle). La CAPEB de la Moselle demande que soit donnée la possibilité, pour les salariés en poste, de se former en situation de travail - en atelier ou sur chantier par exemple -, et pas seulement en participant à des stages de formation continue, dont les conséquences en termes d'absence sont difficiles à gérer par les entreprises artisanales. Il la remercie de bien vouloir l'informer à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98806

Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, consommation et économie sociale et solidaire

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8052

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)